



Programme Apportez votre équipement personnel de communication (AVEC)

Auteur : ACSTA

Versión : Résumé public – Évaluation des facteurs relatifs à la vie privée

DATE : Février 2018

Résumé

Voici un résumé de l'évaluation des facteurs relatifs à la vie privée (ÉFVP) réalisée par l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA) dans le cadre du programme Apportez votre équipement personnel de communication (AVEC). L'ACSTA prévoit mettre en œuvre un programme AVEC à l'échelle de l'organisation en 2018-2019. Le programme AVEC est un programme volontaire qui permettra aux employés de l'ACSTA d'utiliser leurs propres appareils mobiles afin d'accéder à leur compte courriel de l'ACSTA, à leurs contacts professionnels et à leur agenda.

Le présent résumé fait état des conclusions et des recommandations découlant de l'ÉFVP du Programme AVEC. L'ÉFVP porte sur les renseignements personnels pour la participation au programme AVEC de l'ACSTA et les renseignements personnels utilisés par les participants du programme AVEC.

L'ÉFVP portait sur les répercussions du programme AVEC sur la vie privée. Les résultats de l'ÉFVP ont indiqué que l'ACSTA a mis en œuvre des stratégies d'atténuation des risques qui sont conformes aux pratiques exemplaires en matière de protection des renseignements personnels. Voici certaines de ces stratégies :

- S'assurer que la participation au programme AVEC est volontaire et fondée sur un consentement éclairé, ce qui comprend la participation obligatoire de tous les participants à des séances d'information et la mise à jour annuelle des ententes de participation au programme AVEC;
- Établir des politiques relatives à la sécurité à la fois souples et applicables qui limitent les risques pour l'ACSTA et les employés qui participent au programme AVEC;
- Mettre en œuvre une solution de gestion des appareils mobiles (GAM) afin de garantir la conformité à la politique relative aux appareils mobiles personnels lors de la connexion à l'infrastructure de TI de l'ACSTA et d'atténuer les menaces à la sûreté;
- Doter la solution de GAM de caractéristiques, comme la création d'un répertoire séparé dans l'appareil personnel pour les données de l'ACSTA, qui offrent un niveau de sécurité aussi élevé que la classification de sécurité des renseignements personnels utilisés dans le cadre du programme AVEC (p. ex., chiffrement, suppression à distance);
- Limiter technologiquement la conservation de données organisationnelles par les participants à l'extérieur du répertoire de GAM chiffré;
- Ne pas mettre en œuvre des aspects de la solution de GAM qui nécessitent la collecte de renseignements personnels inutiles (p. ex., données GPS et détails relatifs à l'utilisation personnelle);
- Mener une évaluation des menaces et des risques (EMR) pour évaluer les menaces et les vulnérabilités qui pourraient nuire au programme AVEC;
- Assurer la surveillance de l'environnement des menaces mobiles afin de cerner les risques et les vulnérabilités qui pourraient avoir une incidence sur le programme AVEC et l'infrastructure de TI de l'ACSTA;



- Veiller à ce que tous les participants au programme AVEC soient au courant de leurs responsabilités énoncées dans la procédure d'intervention en réponse aux atteintes à la vie privée de l'ACSTA et de la nécessité de signaler la perte ou le vol d'appareils mobiles dans un délai de 24 heures.

Principes de protection des renseignements personnels

Les conclusions et les recommandations relatives aux risques potentiels que représente le programme AVEC pour la protection des renseignements personnels sont présentées ci-dessous dans un cadre fondé sur les dix principes de protection des renseignements personnels pour l'évaluation des méthodes justes de traitement des renseignements personnels.

Principe 1 : Responsabilité

Il incombe à l'ACSTA de gérer et d'atténuer les risques associés à la protection des renseignements personnels.

Principe 2 : Détermination des fins de la collecte de renseignements

L'ACSTA a préparé des documents de communication, ce qui comprend des séances d'information obligatoires, visant à expliquer aux employés les répercussions du programme AVEC sur la vie privée, et l'obligation pour les employés de signer et de renouveler leur entente de participation chaque année.

Principe 3 : Consentement

La participation au programme AVEC est volontaire et elle s'appuie sur un consentement éclairé.

Principe 4 : Utilisation

Le tableau ci-dessous présente les éléments de données précis qui servent à administrer le programme AVEC et qui sont utilisés par les participants.

Renseignements personnels et source	Raison de la collecte
Employé de l'ACSTA <ul style="list-style-type: none"> • Nom • Formulaire de consentement du participant signé 	<ul style="list-style-type: none"> • Administrer le programme AVEC (p. ex., obtenir le consentement des employés de l'ACSTA)
Détails d'utilisation du réseau de l'ACSTA <ul style="list-style-type: none"> • Registres contenant les détails d'utilisation du réseau de l'ACSTA 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'utilisation du réseau de l'ACSTA. Au besoin uniquement, en fonction des résultats d'analyse ou lors d'une utilisation malveillante soupçonnée
Détails d'utilisation du réseau Wi-Fi de l'ACSTA <ul style="list-style-type: none"> • Registres contenant les détails d'utilisation du réseau Wi-Fi de l'ACSTA 	<ul style="list-style-type: none"> • Surveiller l'utilisation Wi-Fi de l'ACSTA; peut contenir des renseignements d'identification
Appareil <ul style="list-style-type: none"> • Adresse IP • Numéro de série de l'appareil mobile • IEM¹ • SIM • Adresse IP • Adresse MAC² 	<ul style="list-style-type: none"> • Se connecter à l'appareil mobile personnel afin d'accéder aux politiques, aux courriels et à l'agenda • Pour le confirmer • Pour supprimer le contenu du répertoire de GAM, s'il y a lieu

¹ Identité internationale d'équipement mobile

² L'adresse MAC (commande d'accès au support) est un identifiant unique associé à un adaptateur de réseau. Tandis que les adresses IP sont associées à des logiciels, les adresses MAC sont associées au matériel des adaptateurs de réseaux. Les adresses MAC sont utilisées pour de nombreuses technologies de réseaux, y compris les appareils Bluetooth.



Renseignements personnels et source	Raison de la collecte
<p>Compte de courriel de l'ACSTA (par les participants)</p> <ul style="list-style-type: none"> Contenu des courriels, des pièces jointes, de l'agenda et des contacts 	<ul style="list-style-type: none"> Pour s'acquitter de ses obligations en tant qu'employé de l'ACSTA Communications internes de l'ACSTA
<p>Compte de courriel de l'ACSTA (par les participants)</p> <ul style="list-style-type: none"> Renseignements personnels d'autres personnes dans des courriels, des pièces jointes, l'agenda et les contacts 	<ul style="list-style-type: none"> Pour s'acquitter de ses obligations en tant qu'employé de l'ACSTA Fournis par d'autres personnes aux fins d'utilisation personnelle par les participants de l'ACSTA dans des courriels, l'agenda et les contacts

Remarques relatives au tableau :

- L'ACSTA ne recueille pas de renseignements liés à l'emplacement, au contenu personnel et aux applications (à l'exception de la confirmation que tout ce qui a été attribué par la GAM est installé et opérationnel).
- L'ACSTA a examiné la configuration de sûreté et de protection des renseignements personnels de l'agent de GAM et a désactivé la collecte inutile de données qui peuvent être considérées comme des renseignements personnels. Certains renseignements (p. ex., l'IEM et le numéro de série de la carte SIM) sont recueillis aux fins de comparaison. Par exemple, si un participant au programme AVEC venait à insérer une autre carte SIM dans le téléphone, le système le détecterait et suspendrait l'appareil du programme AVEC.

Principe 5 : Divulgence et conservation

Les renseignements personnels recueillis pour administrer le programme AVEC doivent être conservés pendant au moins deux ans à compter de leur dernière utilisation administrative. Un calendrier officiel de conservation et d'élimination sera établi en collaboration avec la Gestion de l'information de l'ACSTA.

Principe 6 : Exactitude

Les renseignements personnels concernant les participants au programme AVEC sont fournis à l'ACSTA volontairement et directement par la personne concernée.

Principe 7 : Mesures de protection

Avant le lancement du programme AVEC, les représentants de l'ACSTA ont effectué une EMR. L'ACSTA est convaincue que les mesures de protection administratives, physiques et techniques liées au programme AVEC sont proportionnelles à la nature délicate des renseignements personnels associés au programme AVEC.

Principe 8 : Transparence

L'ACSTA publie ce résumé de l'ÉFVP du programme AVEC sur son site Web.

Principe 9 : Accès aux renseignements personnels

Les personnes qui veulent accéder aux renseignements personnels les concernant recueillis dans le cadre du programme AVEC peuvent communiquer avec le coordonnateur de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels de l'ACSTA.

Principe 10 : Possibilité de porter plainte à l'égard du non-respect des principes

Les personnes souhaitant obtenir des renseignements supplémentaires concernant les fonctions de gestion des renseignements personnels dans le cadre du programme AVEC peuvent communiquer avec le conseiller à la protection des renseignements personnels de l'ACSTA, à l'adresse priv@acsta.gc.ca.

Conclusion

Au cours des entrevues et de l'examen des documents fournis aux fins de l'ÉFVP, il a été conclu que l'ACSTA a fait de la protection des renseignements personnels l'élément central de la mise en place du programme AVEC, et continuera de le faire.